



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 15**

**Séance du jeudi 6 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 6 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI.

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 12
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 06
	Absents : 01

**Membres présents :** BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, PAOLI Simon, PERGOLA Marie-Angé, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, VENTURINI Dominique

**Membres représentés :** BONY Sarah (Pouvoir à Célia SDAEZ RICCIARDI), GIULY Martin (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI), TADDEI Laurence (Pouvoir à Dominique LUCIANI)

**Membres absents :** CHEYNET Patrick

Date de la convocation : 31 mars 2023

Date d'affichage : 13 avril 2023

Date d'exécution : 11 avril 2023

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022**

Le président rappelle que selon les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats, la délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Ainsi, le vote le compte administratif devant avoir lieu avant le budget primitif, les résultats seront intégrés au budget primitif.

Les éléments à prendre en compte sont les suivants :

**1 / le résultat (celui de la section de fonctionnement) :**

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Recettes de fonctionnement de l'exercice

- Dépenses de fonctionnement de l'exercice

+/- résultat reporté des exercices antérieurs

= résultat cumulé ou global de la section de fonctionnement

**2 / le solde d'exécution de la section d'investissement :**

Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001).

**3 / les restes à réaliser de la section d'investissement :**

Il s'agit, en dépenses, de celles qui ont été engagées (marché conclu ...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, de celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé ...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats et corriger le résultat de la section.

Il est rappelé que le compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

	Résultat CA	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice	Reste à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INV	1 446 603,85		242 213,38	1 592 632,72 1 278 719,10	313 913,62	1 688 817,23
FONCT	639 482,18		171 056,85			810 539,03

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent global cumulé au 31 décembre</b>	<b>639 482, 18 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	€ <b>810 539, 03 €</b>
Total affecté au c/1068 :	€
<b>Déficit global cumulé</b> Déficit à reporter (ligne 002)	0, 00 €

**Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Madame Jeanne RAMAZOTTI, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré décide, par 14 voix pour, 04 abstentions, d'approuver la proposition du maire et d'affecter le résultat d'exploitation 2022 (810 539, 03 €) en recettes à la section de fonctionnement du budget pour 2023.**

**Délibération n° 2023 – 15 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022**

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire <b>Pouvoir à</b>	<input checked="" type="checkbox"/>				
LUCIANI DOMINIQUE 1 <sup>er</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	<input checked="" type="checkbox"/>				
TADDEI LAURENCE 2 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à D. LUCIANI</b>	<input checked="" type="checkbox"/>				 Dominique LUCIANI
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	<input checked="" type="checkbox"/>				
RAMAZOTTI JEANNE 4 <sup>ème</sup> adjointe <b>Pouvoir à</b>	<input checked="" type="checkbox"/>				
CORONA JEAN 5 <sup>ème</sup> adjoint <b>Pouvoir à</b>	<input checked="" type="checkbox"/>				
PAOLI SIMON Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	<input checked="" type="checkbox"/>				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>					
GIULY MARTIN Conseiller municipal <b>Pouvoir à JC. FRANCESCHI</b>	<input checked="" type="checkbox"/>				 Jean-Claude FRANCESCHI
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à J. FRAMAZOTTI</b>	<input checked="" type="checkbox"/>				 Jeanne RAMAZOTTI
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale <b>Pouvoir à Simon PAOLI</b>	<input checked="" type="checkbox"/>				 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	<input checked="" type="checkbox"/>				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>	<input checked="" type="checkbox"/>				
BONY SARAH Conseillère municipale <b>Pouv. à C. SAEZ RICCIARDI</b>	<input checked="" type="checkbox"/>				 CÉLIA SAEZ RICCIARDI
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>			<input checked="" type="checkbox"/>		
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale <b>Pouvoir à</b>			<input checked="" type="checkbox"/>		
LUIGGI LAURE Conseillère municipale <b>Pouvoir à D. VENTURINI</b>			<input checked="" type="checkbox"/>		 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>			<input checked="" type="checkbox"/>		
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal <b>Pouvoir à</b>	<input checked="" type="checkbox"/>				

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,  
Ange-Joseph FRATICELLI, maire.